

Règlement du Concours 2024-2025

« English Time: Let's hear your Voices! »

ETLV

Article 1. Participants

La participation au concours « English Time: Let's hear your Voices » est ouverte aux élèves de première technologique (STI2D-STD2A-STMG-ST2S-STL-S2TMD-STHR) des établissements publics ou privés sous contrat de l'académie de Nantes, qu'ils suivent l'enseignement de l'anglais en LVA ou LVB. Les participants se seront inscrits préalablement selon la modalité et les délais communiqués par l'inspection. Chaque établissement ne peut fournir qu'une seule vidéo par série technologique.

Article 2. Objectifs

Le concours vise à :

- Mettre à l'honneur l'investissement des élèves et des dans le cadre de l'Enseignement Technologique en Langue Vivante dans la voix technologique ;
- Valoriser les compétences en langues et les compétences orales des élèves ;
- Mettre en lumière des projets menés en classe et dans leur établissement dans le cadre de l'ETLV et/ou de l'enseignement technologique ;
- Développer la créativité des élèves.

Ce concours a toute sa place dans le parcours de formation des élèves à l'aisance orale, évaluée en terminale à l'occasion du Grand Oral ainsi que dans le cadre de l'ETLV (évaluation orale préconisée par le Guide de l'Evaluation de novembre 2023 en terminale).

Article 3. Format et contenus de la production attendue

Une production orale en anglais en lien avec une thématique abordée dans le cadre de l'ETLV ou un projet technologique mené durant l'année de première.

Cahier des charges :

- support vidéo au format mp4 ;
- durée de la vidéo hors générique : 3 minutes ;
- image au format paysage ;
- générique ou affichage faisant apparaître le nom de l'établissement ainsi que le nom des élèves et des enseignant-e-s encadrant-e-s ;
- participation collective (à partir de deux élèves) ; - la voix-off ne doit pas être la seule modalité de prise de parole.

Article 4. Critères d'évaluation

- richesse et précision de la langue utilisée et qualité linguistique ;
- contenus : mise en valeur des compétences communicationnelles et du travail effectué par les élèves dans leur filière dans le cadre de l'ETLV et/ou de l'enseignement

technologique (projets). Les productions faisant apparaître un ancrage culturel en lien avec le monde anglophone seront valorisées ;

- originalité, créativité, engagement des élèves ;
- respect du cahier des charges.

Article 5. Calendrier et jury

Le concours est coordonné à l'échelle académique par les inspectrices et inspecteurs de langues vivantes et de la voie technologique. Les productions des élèves sont à transmettre pour la date butoir indiquée ([procédure à retrouver sur la page du site académique dédiée au concours](#)). Elles seront examinées par un jury académique qui sélectionnera le(s) lauréat(s) par série technologique représentée.

Le jury, composé d'IA-IPR et du groupe des professeur-e-s référent-e-s ETLV se réunira pour une annonce des résultats aux établissements avant les vacances scolaires d'été. Les attestations et prix seront remis à une délégation représentant le groupe lors d'une cérémonie organisée par le rectorat à la rentrée suivante. Les productions seront valorisées par une publication sur le site académique.

Article 6. Mode de transmission

Le fichier vidéo sera nommé selon le format suivant : SERIE_ETABLISSEMENT_DEPARTEMENT.

Il sera déposé via **un dossier zip nommé de la même manière** sur [l'espace Nuage dédié au dépôt](#), accompagné des autorisations nécessaires pour chaque élève (formulaires d'autorisation d'utilisation de l'image et de la voix disponibles dans le [kit concours](#)).

La fiche "projet" est à joindre au dépôt de la vidéo.

